



Nouméa, le 1^{er} avril 2020

Réunion du 1^{er} avril

Le gouvernement a réuni les organisations patronales, les syndicats de salariés, les chambres consulaires et certains syndicats professionnels ce matin à 11 h 00.

- Le gouvernement a confirmé le décalage du vote des textes à vendredi.
- Une séance du congrès sera programmée courant de semaine prochaine.

Chômage partiel

- Le gouvernement a confirmé le dispositif qu'il mettra en place sur l'indemnisation : 70% du salaire brut avec un plancher au taux horaire du SMG, soit 100 % pour les salariés qui sont au SMG.
- En revanche, le gouvernement a évoqué leur idée de limiter le bénéfice du chômage partiel aux entreprises qui auraient été obligées de fermer ou à celles qui auraient une baisse de + de 70% de leur activité par rapport au même mois de l'année antérieure. Et pour les autres, il préconise d'avoir recours aux autres dispositifs d'accompagnement des entreprises (Prêt Garantie par l'Etat, fonds de solidarité...)
 - Les réactions ont été vives et les discussions vont se poursuivre pour tenter d'avoir un dispositif ouvert à toutes les entreprises qui en ont besoin. Voir le courrier de l'inter-patronale adressé ce jour.
- La CAFAT ne sera pas en mesure de verser directement l'allocation de chômage partiel aux salariés. Pour pallier aux difficultés de trésorerie des entreprises, la CAFAT pourra verser un acompte provisoire.
- Nous avons par ailleurs demandé à ce que les intérimaires en mission et dont la mission est suspendue puissent aussi avoir le bénéfice du chômage partiel comme cela est le cas en Métropole. Le gouvernement étudie la question.

Prêts garantis par l'Etat.

- Les banques travaillent avec l'Etat et la BPI pour que ce dispositif soit mis en place le plus rapidement au bénéfice des entreprises.

Point sur la gestion des Institutions représentatives du personnel

- Les employeurs ont sollicité des adaptations pour que les consultations obligatoires puissent se faire autrement qu'en présentiel, c'est-à-dire de façon dématérialisée et le cas échéant en raccourcissant les délais lorsqu'ils peuvent être bloquant dans les procédures. Des dispositions pourraient être prises en ce sens dans les textes en préparation.
- Il convient de noter que les syndicats de salariés ont fait savoir que toute mesure dérogoratoire devrait être prise par accord d'entreprise ou de branche.

Visites techniques des poids lourds

- Les entreprises qui utilisent des camions ou bus sont soumis à une obligation de visite périodique lesquelles sont obligatoires et servent au niveau des assurances pour pouvoir être couvert. Mais la DITTT n'assure plus ces visites techniques pour l'instant. Il y a donc urgence à reporter les échéances de ces visites pour que les camions puissent continuer à rouler et acheminer les marchandises. Christopher Gyges a précisé qu'il se saisissait du problème pour le régler au plus tôt.

Responsabilité pénale du chef d'entreprise

- En Métropole, des discussions sont en cours sur la question de la responsabilité pénale des chefs d'entreprises dans le cadre de cette crise pour voir s'il est envisageable de limiter cette responsabilité pénale aux seuls chefs d'entreprises qui n'auraient pas pris les mesures de sécurité qu'il se doit de prendre. Le gouvernement va suivre ces discussions pour le cas échéant envisager les adaptations au niveau local.

Les loyers commerciaux

- Les entreprises s'interrogent sur la possible suspension des baux commerciaux. Cette question est régie par la matière contractuelle (« le contrat fait loi entre les parties »). Les réflexions se poursuivent pour voir s'il est possible de trouver des solutions plus standardisées.

Fret avion

- Un programme de vols aériens est en cours pour le Fret à raisons de 2 vols par semaine.

PROCHAINE REUNION : Vendredi 3 avril à 11 h 00